

Politique industrielle

RÉSUMÉ

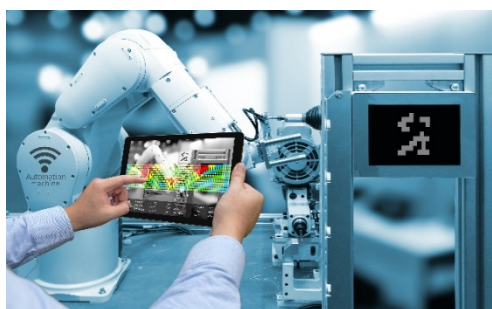
Depuis 1992, l'Union européenne n'a de cesse de chercher à créer les conditions propices à l'amélioration de la croissance et de la compétitivité de l'industrie à travers sa politique industrielle. L'industrie européenne reste un pilier de l'économie. Elle génère un emploi sur cinq et est responsable de l'essentiel des exportations et des investissements de l'Union dans la recherche et l'innovation. Aujourd'hui, l'objectif de la politique de l'Union est de permettre une transition réussie vers une industrie numérique, fondée sur la connaissance, décarbonée et plus circulaire en Europe. Pour atteindre cet objectif, l'Union européenne soutient, coordonne et complète les politiques et les actions des États membres, principalement dans les domaines de la recherche et de l'innovation, des PME et des technologies numériques.

Dans une enquête Eurobaromètre effectuée à la demande du Parlement européen, plus de la moitié des citoyens de l'Union interrogés ont indiqué être en faveur d'un renforcement de l'action de l'Union dans le cadre de la politique industrielle. En dépit de cela, la politique industrielle demeure, parmi les domaines d'action couverts par l'enquête, celui qui est le moins bien compris.

Depuis 2014, des efforts ont été déployés dans plusieurs domaines, notamment l'investissement (principalement via le Fonds européen pour les investissements stratégiques qui soutient la modernisation de l'industrie), la numérisation (par exemple, la mise en place de plusieurs partenariats de recherche ou d'un réseau de pôles d'innovation numérique appelés à s'élargir), le financement (faciliter l'accès de l'industrie et des PME aux marchés publics et leur permettre d'attirer des fonds de capital-risque), l'écologisation de l'industrie (par exemple, au moyen des objectifs révisés d'émissions pour 2030 ou des mesures relatives à la mobilité propre), la normalisation (réunir les acteurs concernés pour établir et mettre à jour conjointement les normes européennes) et les compétences (mobiliser les principales parties intéressées pour combler le déficit de compétences et fournir une main-d'œuvre adaptée à l'industrie moderne). Le Parlement européen a demandé que soient mises en place des politiques ambitieuses dans plusieurs de ces domaines.

Les futures dépenses de l'Union dans des secteurs clés pour la politique industrielle devraient augmenter modérément. La Commission européenne propose également d'accroître, quoique dans une moindre mesure que les exigences fixées par le Parlement, la part des dépenses de l'Union consacrées à la recherche, aux PME et aux infrastructures clés. Dans les années à venir, les politiques de l'Union devraient être axées sur une concurrence mondiale plus équitable, la stimulation de l'innovation, le renforcement des capacités numériques et l'amélioration du développement durable de l'industrie européenne.

Le présent document est une mise à jour d'une note plus ancienne, publiée avant les élections européennes de 2019.



Dans cette note d'information

- > État des lieux
- > Attentes du public concernant l'action de l'Union
- > Cadre européen
- > Résultats obtenus pendant la législature 2014-2019
- > Perspectives d'avenir

EPRS | Service de recherche du Parlement européen

Auteurs: Marcin Szczepański, avec Alina Dobrova

Service de recherche pour les députés

PE 630.309 – Juin 2019

État des lieux

À l'instar de la majorité des économies avancées, l'Europe n'échappe pas à la [désindustrialisation](#). À titre d'exemple, la contribution du secteur manufacturier au PIB européen est passée de 18,5 % en 2000 à 15 % en 2012, tandis que la part de l'industrie à la [valeur ajoutée brute totale](#) de l'Union a reculé de 22 % en 2000 à 19 % en 2016. Le secteur a particulièrement subi les répercussions négatives de la crise économique et financière, avec la suppression de 3,8 millions d'[emplois](#) entre 2008 et 2012.¹ Néanmoins, l'industrie connaît une reprise durable depuis lors, même si elle n'a pas encore atteint le [niveau record](#) enregistré avant la crise. Ainsi, la contribution de l'industrie à la valeur ajoutée brute de l'Union a progressé de 6,4 % entre 2009 et 2016, tandis que 1,5 million de nouveaux emplois nets ont été créés depuis 2013 et 2016. Dans l'industrie manufacturière, la hausse du nombre d'emplois a été encore plus forte, essentiellement en ce qui concerne les postes d'ingénieurs, d'administrateurs et de gestionnaires mieux rémunérés. En outre, la productivité de la main-d'œuvre augmente chaque année de 2,7 % depuis 2009, soit une croissance supérieure à celle observée aux États-Unis (0,7 %) et en Corée (2,3 %).

Le secteur industriel reste donc essentiel pour l'économie européenne, puisqu'il génère un emploi sur cinq et plus de 80 % des [exportations de l'Union européenne](#). Le secteur manufacturier en particulier joue un rôle crucial pour stimuler la productivité et l'innovation dans tous les secteurs de l'économie. Il est à l'origine de 64 % des dépenses de R&D du secteur privé et de 49 % des dépenses en matière d'innovation. De surcroît, chaque [emploi](#) créé dans l'industrie manufacturière génère entre 0,5 et 2 emplois dans d'autres secteurs. Il est intéressant de constater que les pays de l'Union dotés d'une industrie solide se sont relevés plus rapidement de la crise.

L'Europe est un [acteur mondial de premier plan](#) dans de nombreux secteurs et technologies industriels, en particulier ceux qui ont une forte valeur ajoutée, favorisent une production plus respectueuse de l'environnement et ont une faible empreinte écologique. Elle occupe une bonne place sur les marchés proposant des produits et des services de pointe, innovants et de plus en plus personnalisés. Si l'industrie européenne s'efforce d'être à l'avant-garde des nouvelles technologies,² elle doit également répondre à la nécessité d'utiliser plus efficacement les ressources et à celle de promouvoir une économie durable, circulaire et à faible intensité de carbone, ce qui créera de nouvelles perspectives et de nouveaux défis.

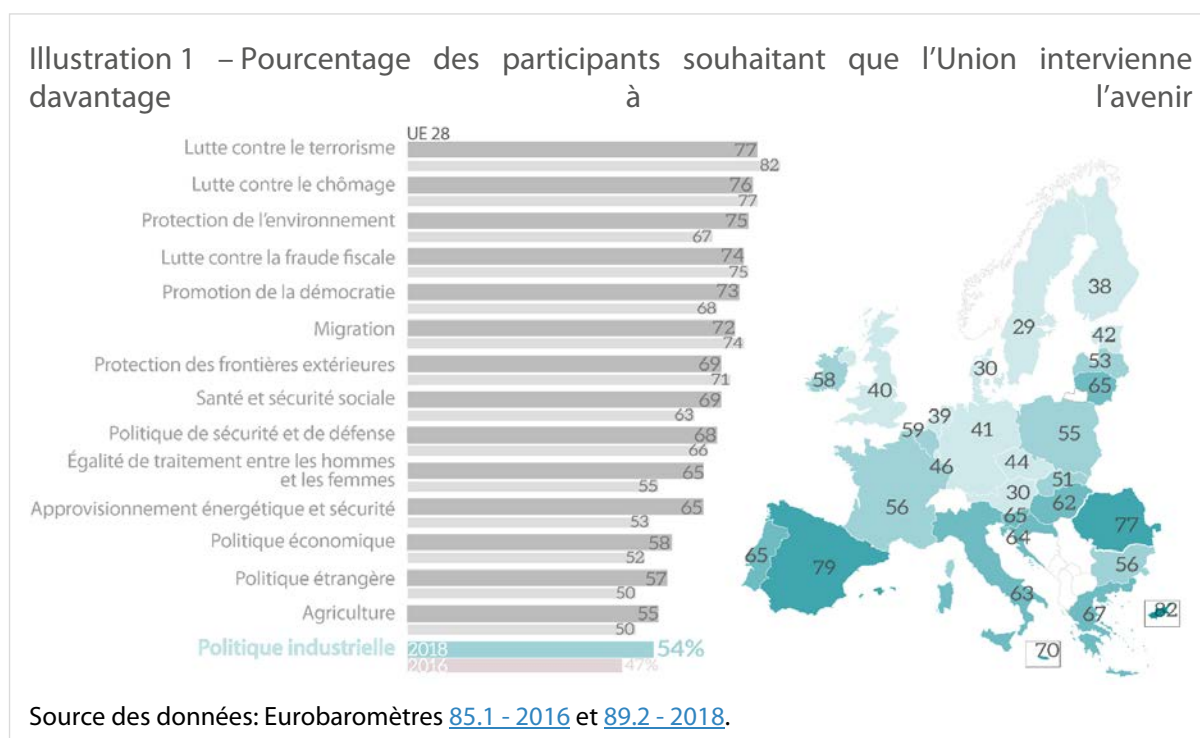
Actuellement, l'industrie de l'Union subit une [transformation](#) due au rôle toujours plus grand des nouvelles technologies telles que la robotique, l'internet des objets et l'intelligence artificielle. La combinaison de ces technologies et de la réorganisation du travail indique que le processus de fabrication évolue progressivement vers la création d'usines intelligentes fondées sur des interactions innovantes entre la machine et l'homme, dans le but de produire des produits davantage personnalisés et de meilleure qualité. Cette transformation de l'industrie offre des possibilités inédites de comprendre et d'orienter les performances de fabrication, le comportement des clients et le développement des produits. Par ailleurs, elle a la capacité d'améliorer la productivité, la compétitivité et la croissance de l'Europe et de créer des [emplois](#) bien rémunérés dans l'industrie manufacturière de haute et moyenne technologie.

Toutefois, pour aboutir, cette transformation nécessite la réalisation d'avancées dans de nombreux domaines (telles que la mise en œuvre généralisée de la transition numérique, y compris par les PME) soutenues par des investissements importants, des efforts constants en matière d'innovation et la mise à disposition d'une main-d'œuvre disposant des compétences et des connaissances requises. C'est un processus qui, par ailleurs, est très long. Bien que les principaux fondements de cette vision intégrée aient déjà été posés, la fusion de toutes les technologies nécessaires dans des systèmes cohérents est encore loin d'être atteinte, et il existe des différences importantes entre les niveaux de progrès affichés par chacun des États membres. De plus, le secteur industriel de l'Union fait face à une concurrence mondiale accrue. Les acteurs mondiaux tels que la Chine s'intéressent de plus en plus aux technologies de pointe et aux chaînes de valeur stratégiques. [Les données](#) émanant de l'industrie indiquent une perte progressive, au niveau mondial, des parts de marché et

de la part de l'industrie manufacturière européenne dans les exportations, imputable à la croissance solide des fabricants chinois et asiatiques. Si le degré de complexité technologique de l'industrie manufacturière européenne reste très élevé, il semble que le fossé technologique se réduise.

Jusqu'à présent, les politiques de l'Union étaient principalement axées sur le soutien à la modernisation et au développement de l'industrie, la garantie d'une concurrence loyale, l'amélioration de l'environnement des entreprises, l'utilisation plus efficace des ressources, l'amélioration de la normalisation, le renforcement du marché unique, la mise en œuvre d'instruments de développement régional soutenant l'innovation, les compétences et l'esprit d'entreprise, ainsi que la promotion de l'accès à des ressources telles que les matières premières, la main-d'œuvre qualifiée et le financement³. Le soutien de l'Union est nécessaire dans des domaines tels que la mise en place d'un cadre juridique destiné à faciliter l'entrée sur le marché et la croissance des entreprises, la promotion du développement de chaînes de valeur stratégiques compétitives sur le plan mondial, la mise en commun des ressources en faveur de l'innovation et de l'investissement dans l'industrie, l'amélioration de la diffusion des technologies et leur mise à disposition aux entreprises européennes ainsi que l'aide aux travailleurs pour acquérir des compétences de haut niveau.

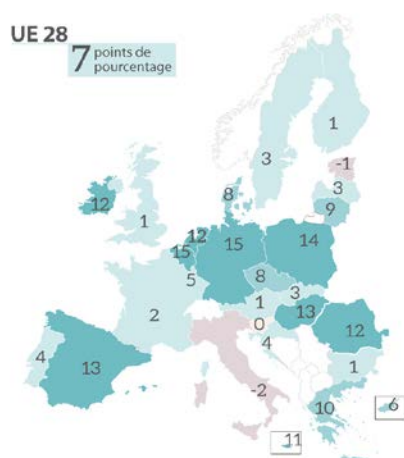
Attentes du public concernant l'action de l'Union⁴



Une enquête Eurobaromètre comparative sur les «perceptions et attentes» des citoyens, réalisée pour le Parlement européen en 2016 et 2018, montre que la part des citoyens de l'Union qui souhaiteraient voir cette dernière intervenir davantage dans la politique industrielle est passée de 47 % à 54 % au cours de la période concernée. Même si cette hausse indique qu'une majorité de citoyens attendent une action renforcée de la part de l'Union, la politique industrielle reste au bas de la liste des domaines d'action mis à l'étude. En effet, la politique industrielle représente le domaine d'action pour lequel la proportion de citoyens incapables de se prononcer sur le caractère excessif, adéquat ou insuffisant de l'intervention de l'Union (20 % en 2018 et 21 % en 2016) ou sur le renforcement, la réduction ou le maintien en l'état de l'action de l'Union (14 % en 2018 et 17 % en 2016) est la plus élevée.

Il existe des différences d'avis considérables entre États membres, les États du Nord et de l'Ouest exprimant un soutien plus limité à l'intervention de l'Union que les pays du Sud et de l'Est. Les taux

Illustration 2 – Attentes concernant un renforcement de l'action de l'Union à l'avenir: différence en points de pourcentage entre 2016 et 2018



Source des données: Eurobaromètres [85.1 - 2016](#) et [89.2 - 2018](#).

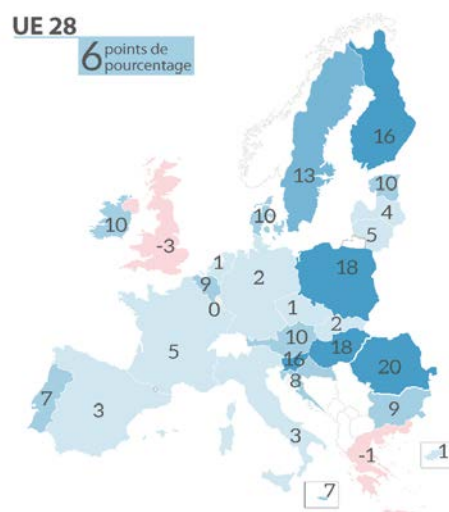
de soutien les plus faibles ont été enregistrés en Suède (29 %) et au Danemark (30 %), même si le pourcentage de citoyens favorables à l'action de l'Union est en augmentation dans les deux pays. Les niveaux de soutien le plus élevé à une intervention accrue de l'Union dans ce domaine ont été enregistrés à Chypre (82 %), en Espagne (79 %) et en Roumanie (77 %).

La hausse globale du soutien à un renforcement de l'intervention de l'Union dans la politique industrielle de ses États membres était de sept points de pourcentage (voir illustration 2). Cette tendance à la hausse s'observe dans toute l'Union européenne, à l'exception de deux États membres qui affichent une tendance inverse négligeable, à savoir l'Italie (-2 points de pourcentage) et l'Estonie (-1 point de pourcentage). Les hausses les plus importantes ont été enregistrées en Belgique, en Allemagne (+ 15 points de pourcentage), ainsi qu'en Pologne (+ 14 points de pourcentage).

Pour 42 % des citoyens européens, l'intervention de l'Union dans la politique industrielle est adaptée, ce qui représentait une hausse de 6 points de pourcentage par rapport à 2016. À l'époque, le taux de citoyens estimant que l'action de l'Union était insuffisante dans ce domaine était supérieur d'un point de pourcentage par rapport à la part de citoyens qui la considéraient comme étant adaptée (37 % contre 36 %). En 2018, les citoyens qui estimaient que l'intervention de l'Union était adaptée étaient déjà nettement plus nombreux que ceux qui estimaient qu'elle était insuffisante (42 % contre 31 %).

Cette tendance à la hausse de l'appréciation de la participation de l'Union s'observe dans la quasi-totalité de l'Union. En effet, à l'instar de ce qui a été observé dans le cadre des attentes des citoyens, seuls deux États membres enregistrent un léger recul dans les avis exprimés, à savoir le Royaume-Uni (-3 points de pourcentage) et la Grèce (-1 point de pourcentage). Les résultats de l'enquête n'indiquent pas d'écart significatif entre les attentes des citoyens et l'intervention effective de l'Union dans ce domaine d'action. Par ailleurs, les résultats indiquent que la situation n'a pratiquement pas changé au cours de la période concernée.

Illustration 3 – Action actuelle de l'Union jugée suffisante: différence en points de pourcentage entre 2016 et 2018



Source des données: Eurobaromètres [85.1 - 2016](#) et [89.2 - 2018](#).

Cadre européen

Cadre juridique

Même si la toute première tentative de soutien de l'industrie au moyen de mesures remonte à la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, ce n'est qu'avec le traité de Maastricht que l'Union a mis en place une base juridique pour sa politique industrielle. Conformément à l'article [173 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne \(traité FUE\)](#), les objectifs de la politique sont les suivants: 1) accélérer l'adaptation de l'industrie aux changements structurels, 2) encourager un environnement favorable à l'initiative et au développement des entreprises de l'ensemble de l'Union, et notamment des petites et moyennes entreprises, 3) encourager un environnement favorable à la coopération entre entreprises, et 4) favoriser une meilleure exploitation du potentiel industriel des politiques d'innovation, de recherche et de développement technologique. En d'autres termes, la politique industrielle a visé à créer des conditions-cadres favorables à la compétitivité industrielle.

La politique industrielle est de nature horizontale, dans la mesure où elle s'intègre dans plusieurs autres politiques de l'Union, telles que la politique commerciale, le marché intérieur, la recherche et l'innovation, la concurrence, l'environnement des entreprises, les droits de propriété intellectuelle, l'énergie, l'emploi, la protection de l'environnement et la santé publique. Elle présente également une dimension sectorielle. En effet, elle peut être mise en œuvre de façon différente en fonction des besoins et des caractéristiques des activités économiques et des produits concernés.⁵ Si l'Union met en place les conditions-cadres pour renforcer la compétitivité de l'industrie, la responsabilité principale en la matière incombe aux États membres. Bien que l'Union soit compétente pour appuyer, coordonner ou compléter les politiques et les actions des États membres, l'article 173 du traité FUE exclut l'[harmonisation](#) des dispositions législatives et réglementaires des États membres dans ce domaine.

Cadre financier

Dans le cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020, la politique industrielle est principalement financée au titre de la rubrique 1 «Croissance intelligente et inclusive», dont les différents programmes et objectifs ciblent les PME et l'innovation:

- **Horizon 2020:** le [programme-cadre](#) de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation (79,4 milliards EUR) prévoit des axes d'intervention et des instruments permettant d'atteindre les objectifs de la politique industrielle. À titre d'exemple, la section «Primauté dans le domaine des technologies génériques et industrielles» est axée sur le développement de quatre technologies clés génériques (nanotechnologies, matériaux avancés, technologies de fabrication et de transformation avancées, ainsi que biotechnologies) susceptibles de renforcer la compétitivité de l'industrie de l'Union européenne. L'instrument PME soutient les PME très innovantes affichant une ambition commerciale claire et présentant un potentiel de croissance élevée et d'internationalisation. Le programme «Horizon 2020» facilite également l'accès des entreprises au financement à risque, propose des conseils et des possibilités de mise en réseau et favorise les partenariats entre la Commission et l'industrie qui œuvrent à la résolution des principaux problèmes actuels et au renforcement de la compétitivité de l'industrie. Le programme soutient également les pôles d'innovation numérique, qui aident les entreprises à accéder aux installations d'essai ainsi qu'aux dernières connaissances et à l'expertise technologiques (100 millions EUR par an jusqu'en 2020).
- **COSME:** le programme de l'Union pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (2,3 milliards EUR) soutient l'industrie par des actions qui facilitent l'accès des PME aux financements et aux marchés à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union et

améliorent les conditions générales pour la compétitivité et la viabilité des entreprises de l'Union.

- **Mécanisme pour l'interconnexion en Europe:** doté d'une enveloppe de 19,1 milliards EUR, le MIE soutient le cadre industriel général en développant le réseau transeuropéen de transport, en favorisant une intégration plus poussée des marchés européens de l'énergie (qui pourraient connaître une baisse des prix) et en investissant dans les télécommunications et les infrastructures de connectivité numérique.
- **Fonds européen pour les investissements stratégiques:** le [FEIS](#) (21 milliards EUR) fournit une garantie permettant de mobiliser des investissements privés supplémentaires. Son intervention dans des domaines comme les infrastructures, la recherche et l'innovation, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, le financement des risques pour les PME et l'éducation, fait du FEIS un instrument majeur de modernisation de l'industrie européenne.
- **EGNOS et Galileo:** les systèmes européens de radionavigation par satellite (7,1 milliards EUR) et **Copernicus**, le programme de l'Union pour l'observation et la surveillance de la Terre (4,3 milliards EUR), qui favorisent directement la compétitivité, l'innovation et la création d'emplois dans l'industrie spatiale européenne, sont également destinés à promouvoir les applications et possibilités commerciales dans d'autres secteurs industriels.

Les **Fonds structurels et d'investissement européens** (454 milliards EUR) constituent également une importante source de financement pour l'industrie. Ces fonds⁶ sont axés sur des domaines revêtant une importance capitale pour la compétitivité de l'industrie, tels que la recherche et l'innovation, les technologies numériques, l'économie à faible intensité de carbone, l'aide aux PME, l'éducation et la formation. D'après une [étude](#) de 2015, plus de la moitié de l'enveloppe financière sera allouée à des initiatives contribuant directement ou indirectement à atteindre les objectifs de la politique industrielle de l'Union.

Résultats obtenus pendant la législature 2014-2019

Depuis la mi-2014, un certain nombre d'objectifs ont été atteints, notamment dans les domaines suivants:

- **Numérisation:** l'Union européenne procède à la mise en œuvre de sa [stratégie](#) sur le passage au numérique des entreprises européennes. La [plateforme européenne des initiatives nationales](#) permet d'améliorer l'échange des bonnes pratiques et de s'assurer que les mesures prises par les États membres se complètent et se renforcent mutuellement. Les [partenariats public-privé dans le domaine de la recherche](#) ont été établis dans le but de développer des technologies numériques clés, d'intégrer celles-ci aux futures plateformes industrielles numériques et d'étendre leur application à des secteurs spécifiques. Le nombre de pôles d'innovation numérique (PIN) est en hausse, notamment dans les pays d'Europe orientale et centrale, et l'Union européenne les met en relation dans un [réseau paneuropéen de pôles d'innovation numérique](#).⁷ En outre, l'[entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance](#) a été instaurée afin de mettre en commun les ressources européennes et nationales afin de créer une infrastructure pour le calcul à haute performance et des supercalculateurs [exaflopiques](#), de permettre aux PME et à l'industrie de trouver des solutions innovantes et de réduire les coûts et le temps d'arrivée sur le marché. L'Union européenne encourage le développement des technologies et des capacités industrielles dans le domaine de la [cybersécurité](#) et l'industrie devrait également tirer parti de la suppression prochaine des restrictions à [libre circulation des données à caractère non personnel](#).
- **Investissement:** le [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#) contribue à la modernisation de l'industrie en générant des investissements pour les PME, la recherche, le développement et l'innovation, l'efficacité énergétique, l'énergie et la transformation numérique. L'investissement total devrait atteindre 392 milliards EUR en avril 2019. Le [règlement «omnibus»](#) a été adopté pour simplifier la combinaison des sources de

financement provenant du FEIS avec les Fonds structurels et d'investissement européens pour en accroître les retombées.

- **Financement:** [l'union des marchés des capitaux](#) vise à améliorer la disponibilité d'autres sources possibles de financement à l'intention des entreprises européennes, y compris les entreprises industrielles. En particulier, l'Union européenne a approuvé les nouvelles règles concernant les [prospectus](#) afin de faciliter l'accès, notamment des PME, aux marchés publics. Elle a également convenu d'accroître le soutien financier accordé aux petites entreprises, aux entreprises en expansion et aux entreprises sociales en adoptant une [législation](#) sur les fonds de capital-risque européens et les fonds d'entrepreneuriat social européens.
- **Marché unique des biens:** le règlement adopté par l'Union sur la [reconnaissance mutuelle des biens](#) vise à renforcer la commercialisation de produits dans le marché unique en améliorant la communication entre les autorités et les entreprises, en facilitant le processus de reconnaissance d'un produit déjà commercialisé légalement dans un autre État membre et, par conséquent, son autorisation sur les marchés de l'Union, ainsi qu'en renforçant les mécanismes de résolution des problèmes. Le Parlement et le Conseil sont également parvenus à un accord sur les règles à adopter pour rendre plus difficile la commercialisation de [produits dangereux](#).
- **Énergie:** les politiques de l'Union visent à accompagner les entreprises dans la transition vers une économie à faible intensité de carbone et dans le découplage entre croissance économique et émissions de gaz à effet de serre. À cet égard, l'Union a revu les objectifs d'émission à l'horizon 2030 pour les secteurs énergétiques et industriels au titre du [système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne](#). En outre, les colégislateurs sont parvenus à un accord sur des règles communes pour le [marché intérieur de l'électricité](#), ce qui pourrait permettre de faire baisser les prix de l'électricité à usage industriel. La révision de la [directive relative à l'efficacité énergétique](#), qui vise à renforcer la compétitivité de l'industrie en réduisant ses coûts grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique, représente une autre grande initiative.
- **Normalisation et brevets:** [l'initiative conjointe sur la normalisation](#) rassemble des organisations, organismes et acteurs européens et nationaux essentiels, tels que l'industrie et les PME, œuvrant en faveur de la modernisation et de l'accélération de la mise au point de normes d'ici la fin 2019. L'Union vise à instaurer un véritable régime du [brevet unitaire](#), protégé par une juridiction unifiée du brevet.
- **Compétences:** le [plan de coopération sectorielle en matière de compétences](#) a été lancé dans le cadre de la [nouvelle stratégie en matière de compétences](#) pour remédier aux pénuries de compétences susceptibles de freiner la croissance de l'industrie. Ce plan rassemble les principales parties intéressées pour proposer des solutions sectorielles en matière de compétences. En outre, [la coalition en faveur des compétences et des emplois numériques](#) s'efforce de fournir à l'industrie une main-d'œuvre dotée de compétences numériques.
- **Économie circulaire:** le Parlement et le Conseil ont adopté de nouvelles règles en ce qui concerne la gestion des [déchets](#) (y compris une responsabilité élargie du producteur). Celles-ci inciteront l'industrie à concevoir des produits plus facilement recyclables et réutilisables et favoriseront la symbiose industrielle, à savoir la transformation des déchets d'un secteur en une matière première pour un autre secteur. Une [stratégie européenne sur les matières plastiques](#) vise à transformer la manière dont les matières et produits plastiques sont conçus, produits, utilisés et recyclés. L'Union européenne étudie également la possibilité de renforcer l'utilisation circulaire de 27 [matières premières critiques](#).
- **Mobilité propre et industrie automobile:** l'Union européenne établit des [normes d'émission de CO₂](#) strictes pour les voitures et les camionnettes, tout en soutenant le déploiement [d'infrastructures de charge de substitution](#) et des actions visant à développer la conduite autonome, le covoiturage, ainsi que les [batteries](#) durables.

- **Commerce:** pour protéger l'industrie de la concurrence déloyale, l'Union européenne a adopté de nouvelles règles strictes en matière de [défense commerciale](#) prévoyant des mesures antidumping et antisubventions.
- **Défense:** l'Union européenne a décidé d'établir un [programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense](#) (EDIDP) pour stimuler l'innovation dans le secteur de la défense.

D'après la Commission, les principaux programmes de soutien à l'industrie européenne, tels qu'«Horizon 2020», le MIE et COSME, ont reçu de nombreuses candidatures pour des projets admissibles, sollicitant la totalité des ressources (les deux premiers programmes ont également contribué à la [création du FEIS](#)). Dans ce contexte, et comme le recommandait vivement le [Parlement européen](#), l'enveloppe budgétaire de la sous-rubrique «Compétitivité pour la croissance et l'emploi» a été augmentée de 875 millions EUR au cours de la [révision](#) à mi-parcours du CFP 2014-2020.⁸

Perspectives d'avenir

À plus long terme, les investissements de l'Union dans l'industrie, et notamment dans la numérisation, la recherche et l'innovation, les infrastructures essentielles et les PME, devraient légèrement augmenter à l'avenir. Dans sa [communication](#) de mai 2018 sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027, la **Commission** a proposé d'[augmenter](#) le budget d'«Horizon 2020» de 29 %, celui du MIE de 19 % et celui du COSME de 17 %. Elle a également proposé d'accroître le financement du [programme du marché unique](#) de 9 % et de soutenir la transformation numérique au moyen du programme pour une Europe numérique, dont l'enveloppe budgétaire s'élève à 9,2 milliards EUR. En outre, la Commission a proposé de réformer sa [politique de cohésion](#) afin de centrer le financement sur les domaines essentiels pour l'industrie, tels que l'innovation, l'appui aux petites entreprises, les technologies numériques, la modernisation industrielle ainsi que la transition vers une économie circulaire à faibles émissions de carbone. Ces propositions sont en-deçà des demandes du **Parlement européen**: dans sa [résolution](#) du 14 novembre 2018, ce dernier a demandé d'augmenter de 40 % le budget actuel de la recherche et de l'innovation, de doubler le financement destiné à COSME et d'accroître l'enveloppe du MIE de 30 %.⁹

Le document de la Commission de mai 2019 sur [l'avenir de l'Europe](#) met l'accent sur le fait que l'industrie sera de plus en plus concernée par l'utilisation croissante de la technologie et de la numérisation, et qu'une politique industrielle moderne devrait être élaborée sur le marché unique et se concentrer essentiellement sur les chaînes de valeur stratégiques. Le document souligne également qu'il est urgent de prendre des mesures dès lors que des concurrents intérieurs ou extérieurs faussent les conditions de concurrence et de mettre sur pied de nouveaux instruments destinés à pallier les effets de distorsion induits par les participations que prennent des États étrangers. Dans un document de réflexion sur la [mondialisation](#) de 2017, la Commission a indiqué que l'avenir de l'industrie reposait sur les investissements dans les nouvelles technologies de fabrication et les services industriels connexes (services de données). Il est important de souligner que le programme des dirigeants du Conseil européen, le [programme stratégique 2019-2024](#), publié en mai 2019, évoque la priorité qu'il convient de donner à l'élaboration d'une nouvelle stratégie industrielle. Un intérêt renouvelé pour la politique industrielle transparaît également dans le [manifeste](#) franco-allemand de février 2019 qui expose une vision des moyens qu'il convient d'employer pour aider l'industrie à relever les défis de la mondialisation. Le document affirme qu'il est nécessaire d'accroître le soutien à l'innovation, de réviser le cadre réglementaire et de prendre de nouvelles mesures pour défendre et protéger les entreprises, les technologies et les marchés européens. En ce qui concerne les perspectives de la politique industrielle, les traités actuels permettent à l'Union, dans une certaine mesure, de répondre à la nécessité de moderniser et d'accroître la compétitivité dans le secteur industriel. Même si les États membres ont la principale responsabilité de la politique industrielle qu'ils adoptent, l'Union jouera un rôle déterminant dans la transition inéluctable vers une industrie numérique, décarbonée et plus circulaire en Europe. Elle

ciblera ses investissements, les politiques de recherche et d'innovation ainsi que le cadre juridique (normes environnementales et normes de produits) vers la réalisation de cette transition.

Il est probable que de nouvelles **législations** soient adoptées, ou que la législation actuelle soit mise à jour, dans les domaines suivants:

- **Concurrence** : le [Parlement européen](#) a invité la Commission à évaluer la bonne adéquation des définitions du marché et des règles de concurrence¹⁰ de l'Union afin de prendre en considération l'évolution des marchés mondiaux et le rôle émergent d'acteurs nationaux majeurs dans les pays tiers.
- **Marchés publics** : le [Parlement européen](#) a demandé à la Commission de réfléchir à la manière dont la passation des marchés publics pourrait se dérouler pour stimuler systématiquement l'innovation, en particulier dans le contexte du passage au numérique des entreprises. Le [manifeste](#) franco-allemand demande également de recourir à une utilisation stratégique des passations de marchés.
- **Robotique et intelligence artificielle**: le [Parlement européen](#) a invité la Commission à envisager la création d'une agence spécifique de l'Union chargée de la robotique et de l'intelligence artificielle dotée de l'expertise nécessaire pour réagir rapidement aux nouveaux enjeux et perspectives dans ce secteur prometteur.
- **Technologies à faibles émissions de carbone**: le [Parlement européen](#) a invité la Commission à supprimer les derniers obstacles réglementaires à l'investissement dans des projets «inédits» risqués.

En outre, des **initiatives** pourraient être prises dans les domaines suivants:

- **PME**: le [Parlement européen](#) a demandé à la Commission d'envisager de lancer une initiative ciblant spécifiquement les PME, destinée à financer l'accès aux coopérations en matière de recherche, les stratégies en matière de numérisation et le développement des marchés d'exportation.
- **Commerce**: le [Parlement européen](#) a demandé qu'une cohérence accrue entre la politique commerciale et la politique industrielle soit assurée, de manière à éviter les délocalisations et à mettre un frein à la désindustrialisation de l'Union.
- **Politique industrielle**: le [Parlement européen](#) a invité la Commission à présenter avec les États membres une stratégie et un plan d'action de l'Union en faveur d'une politique industrielle cohérente et globale visant à réindustrialiser l'Europe, en précisant les objectifs, les indicateurs, les mesures et les délais.
- **Politique climatique**: le [Parlement européen](#) a demandé que soient intégrés dans la stratégie industrielle de l'Union des instruments financiers efficaces et des mesures propres à favoriser la réduction du «risque carbone» et à lutter contre les risques de fuite de carbone.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES

Szczepański, M., [Une stratégie revisitée pour la politique industrielle de l'UE](#), EPRS, Parlement européen, novembre 2017.

Commission européenne, [État de l'Union 2017 – Stratégie industrielle: Investir dans une industrie intelligente, innovante et durable](#), septembre 2017.

Commission européenne, [L'industrie en Europe, faits et chiffres relatifs à la compétitivité et à l'innovation](#), septembre 2017.

Parry, M. et Sapala, M., [«Le cadre financier pluriannuel 2021-2027 et les nouvelles ressources propres: Analyse de la proposition de la Commission»](#), EPRS, Parlement européen, avril 2018.

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

¹ Certains [universitaires](#) affirment que la désindustrialisation est l'une des conséquences du phénomène plus large de la mondialisation et qu'elle peut être mise en relation avec la montée des mouvements populistes observée aux États-Unis et en Europe ces dernières années.

² Celles-ci comprennent, par exemple, les techniques de fabrication avancées, les nanotechnologies, les biotechnologies, la micro- et la macro-électronique, la photonique et les matériaux avancés.

³ Pour de plus amples informations, consulter [Perspectives économiques et budgétaires de l'Union européenne pour 2018](#), EPRS, p. 57 - 59.

⁴ Cette section a été rédigée par Alina Dobрева, les graphiques ont été réalisés par Nadejda Kresnichka-Nikolchova.

⁵ Exemples de politique industrielle sectorielle: l'[industrie chimique](#), le [secteur automobile](#), le [tourisme](#), les industries [du textile et de l'habillement](#), l'industrie de la [défense](#), les industries [de la mode et créatives](#), les filières des [matières premières, des métaux, des minéraux et du bois](#), les secteurs de [l'ingénierie mécanique, électrique et électronique](#), l'industrie [agroalimentaire](#), les [soins de santé](#), les [biotechnologies](#), ainsi que les industries [aéronautique](#) et [maritime](#).

⁶ Ils se composent des fonds suivants: le Fonds européen de développement régional ([FEDER](#)), le Fonds social européen ([ESF](#)), le Fonds de cohésion ([FC](#)), le Fonds européen agricole pour le développement rural ([Feader](#)) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ([FEAMP](#)).

⁷ Les initiatives suivantes contribuent également au développement du réseau de PIN: le projet [ECHORD++](#) (European Coordination Hub for Open Robotics Development), le projet [ODINE](#) (Open Data Incubator Europe), le projet [SESAME NET](#) (Network for Supercomputing Expertise for SMEs) et le projet [ACTPHAST](#) (Access Center for Photonics Innovation Solutions and Technology Support).

⁸ Cette rubrique finance également le programme [Erasmus+](#), l'initiative [Wifi4EU](#) et le FEIS.

⁹ En prix courants.

¹⁰ Actuellement, la participation du Parlement européen à la législation en matière de concurrence relève généralement de la [procédure de consultation](#).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ ET DROITS D'AUTEUR

Ce document a été préparé à l'attention des Membres et du personnel du Parlement européen comme documentation de référence pour les aider dans leur travail parlementaire. Le contenu du document est de la seule responsabilité de l'auteur et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement.

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable avec envoi d'une copie au Parlement européen.

© Union européenne, 2019.

Crédits photo: © zapp2photo / Fotolia.

eprs@ep.europa.eu (contact)

www.eprs.ep.parl.union.eu (intranet)

www.europarl.europa.eu/thinktank (internet)

<http://epthinktank.eu> (blog)

